80e Année. — N° 153. LE NUMÉRO : 25 CENTIMES DIMANCHE 2 JUIN 1935.

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

Le Dimanche de Roubaix-Tourcoing — Hebdomadaire — illustré — Dix pages d'actualités — de contes — et deux feuilletons — intéressants — 20 cent. à tous nos vendeurs et dépositaires.

ABONNEMENTS..... Nord et limitrophes..... 3 mois, 22.00; 6 mois, 40.00; 1 an, 76.00. Autres départements..... — 23.00; — 43.00; — 80.00. Belgique..... — 25.00; — 48.00; — 90.00. Union Postale: Tarif A..... — 35.00; — 70.00; — 140.00. — Tarif B..... — 50.00; — 100.00; — 200.00.

RÉDACTION..... ROUBAIX..... 63 à 71, Grande-Rue. Tél. 227.52, 227.53, 297.54. TOURCOING..... 22, rue Carnot. Tél. 37. LILLE..... 2, rue Faidherbe. Tél. 539.51. PARIS..... 26, Boulevard Poissonnière. Tél. Provence 77.94. MOUSCRON..... 105, rue de la Station. Tél. 5.44.

ANNONCES.....

CHÈQUES POSTAUX 37 LILLE

Les Cadeaux DELAHAYE — GOBERT Frères 204, rue Nationale LILLE

Le Ministère Bouisson se présentera mardi devant la Chambre

LES PLEINS POUVOIRS LUI SERONT ACCORDÉS SANS DÉBAT NOUVEAU

M. Caillaux devient ministre des Finances

BILLET PARISIEN

MINISTÈRE D'ACTION

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

Paris, 1er juin (Minuit).

Le Ministère Bouisson aspire à être un ministère d'action. Constitué définitivement samedi matin, il se présentera mardi devant les Chambres et livrera sur-le-champ la bataille en faveur des pleins pouvoirs. Une fois le vote de confiance obtenu, il se mettra à l'œuvre sans retard.

Cette rapidité dans l'action créera, en faveur du nouveau Gouvernement, un revirement favorable de l'opinion. Les difficultés parlementaires ont été aplanies devant lui ; du 8 juin, date approximative des vacances parlementaires, jusqu'au 31 octobre, rien ne l'empêchera de faire de bonne besogne.

Il n'est pas douteux, en effet, que le Cabinet Bouisson aura mardi une forte majorité tant à la Chambre qu'au Sénat. Les pleins pouvoirs ont été acceptés par tous les partis, à l'exception des socialistes et des communistes et, ce point étant acquis, l'ensemble de la déclaration ministérielle ne soulèvera certainement aucune objection sérieuse.

En politique extérieure, le maintien de M. Pierre Laval au Quai d'Orsay prouve la continuité de notre action. Mais, c'est dans l'ordre économique et financier que les plus graves préoccupations assaillent le public. Dans ce domaine, que va faire le nouveau Ministère ?

La présence de M. Joseph Caillaux, rue de Rivoli, est à elle seule tout un programme. Le sénateur de la Sarthe est un partisan résolu de la déflation budgétaire. Il soutient depuis des années que l'Etat vit au-dessus de ses moyens et qu'il doit, à l'instar des particuliers, réduire son train de vie pour le mettre en harmonie avec ses ressources. M. Joseph Caillaux est hostile à toute fiscalité excessive, l'impôt, en pareil cas, se « dévorant lui-même », selon sa propre expression.

Il est évident que cette politique, compatissante aux contribuables surchargés, sévère à tous ceux qui profitent des abus, ne peut être menée à bien que grâce aux pleins pouvoirs. Elle est aussi, il ne faut se faire à cet égard aucune illusion, une œuvre de longue haleine, pour laquelle des mois et des mois seront nécessaires. Elle implique une profonde réforme administrative et, *même si cette réforme doit être accomplie* dans le cadre des lois constitutionnelles — c'est bien ainsi que le conçoit M. Caillaux — la politique de parti doit faire trêve pendant toute la durée de son exécution.

La spéculation bat en retraite depuis l'avènement du Cabinet Bouisson.

Pour que cette retraite s'achève en défaite, il faut que le redressement financier soit complet et durable.

R...

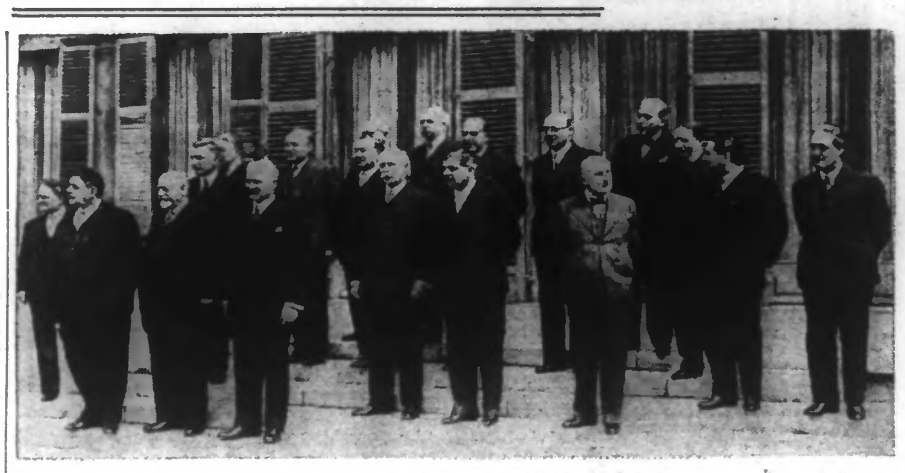

APRÈS LA PRÉSENTATION DU NOUVEAU MINISTÈRE A M. LEBRUN (Ph. N.Y.T.)

On reconnaît, sur les marches de l'Elysée, de gauche à droite, au premier rang: MM. LEBRUN, LE MARÉCHAL PÉTAIN, MM. LAVAL, CAILLAUX, LAURENT-EYNAC, CATHALA; *au second rang:* MM. ERNEST LAFONT, PERNOT, PIÉTRI, JACQUIER, ROLLIN, LE GÉNÉRAL MAURIN, LE GÉNÉRAL DENAIN, MM. MARIO ROUSTAN, HERRIOT, BOUISSON, L.-O. FROSSARD, PAGANON ET MANDEL.

Paris, 1er juin. — Samedi matin, M. Palmade ayant décliné l'offre qui lui avait été faite du ministère des Finances, M. Caillaux a accepté de se charger de ce ministère.

M. Bouisson a reçu à la Présidence de la Chambre, M. Henri Roy, ministre des Travaux publics, et a vivement insisté auprès de lui pour qu'il prît dans la nouvelle combinaison ministérielle le portefeuille de l'Agriculture.

M. Henri Roy a répondu que si, par vieille amitié pour le Président, il était décidé à conserver le portefeuille qu'il détenait dans la précédente combinaison, il lui paraissait par contre tout à fait impossible d'accepter un ministère pour lequel il ne s'estimait pas suffisamment préparé.

M. Henri Roy a ajouté qu'il était extrêmement sensible au témoignage d'estime et d'affection que le président Bouisson voulait bien lui donner en plein accord avec ses nouveaux collaborateurs.

En conséquence, le portefeuille de l'Agriculture a été offert à M. Paul Jacquier, qui a accepté.

Les ministres à l'Elysée

M. Fernand Bouisson et les nouveaux ministres sont arrivés à 11 h., à l'Elysée pour la présentation du nouveau Cabinet au Président de la République.

Tous les collaborateurs de M. Fernand Bouisson étaient présents, à l'exception de M. Louis Marin, toujours souffrant, de M. Perfetti, ministre des Pensions, qui est en province, et de M. William Bertrand, qui est à bord de « Normandie ».

M. Fernand Bouisson, avant d'entrer à l'Elysée, n'a fait aucune déclaration aux journalistes.

La volonté de M. Caillaux de maintenir le franc

En quittant l'Elysée, M. Joseph Caillaux, le nouveau ministre des Finances, s'est rendu immédiatement rue de Rivoli pour s'entretenir avec M. Germain-Martin et prendre contact avec les principaux directeurs des services de l'administration centrale.

Au cours de cet entretien, les deux ministres ont fait un tour d'horizon des questions financières et de trésorerie. M. Germain-Martin a souligné qu'il laissait le Trésor dans une situation satisfaisante.

De son côté, M. Joseph Caillaux a tenu à affirmer, dès le début de la conversation, sa volonté inébranlable de maintenir la parité-or du franc, de réprimer impitoyablement les menées spéculatives contre la devise et de combattre sans merci toute tendance à la dévaluation.

M. Caillaux recevra officiellement, lundi matin, à 10 heures, les pouvoirs que lui remettra M. Germain-Martin. Il n'est pas impossible que M. Caillaux fasse appel pour le seconder à un parlementaire qui a déjà détenu un portefeuille rue de Rivoli.

(Stella Presse.)

UN RÉCENT PORTRAIT DE M. CAILLAUX

le nouveau ministre des Finances

(Mond. Photo-Presse).

M. PERFETTI

le nouveau ministre des Pensions

M. William Bertrand reste provisoirement ministre de la Marine marchande

A l'issue de la présentation du nouveau ministère à l'Elysée, M. Cathala, sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil, interrogé par les journalistes, a précisé la situation en ce qui concerne le ministère de la Marine marchande.

M. William Bertrand, actuellement à bord de la « Normandie », a donné comme tous ses collègues du cabinet Flandin, sa démission, mais celle-ci n'a pas été acceptée. M. William Bertrand représentera donc la France aux cérémonies organisées à New-York pour l'arrivée de la « Normandie », en qualité de ministre de la Marine marchande.

Durant son absence, l'intérim du ministère de la Marine marchande sera assuré par M. Piétri, ministre de la Marine. La désignation du titulaire définitif du portefeuille de la Marine marchande n'interviendra qu'après le retour à Paris de M. William Bertrand.

M. Flandin transmet ses pouvoirs

Paris, 1er juin. — La transmission des pouvoirs a eu lieu à 17 heures, à l'hôtel Matignon. Elle s'est effectuée dans la plus grande simplicité.

M. P.-E. Flandin n'ayant pu, en raison de son état de santé, se joindre aux membres du Gouvernement qui venaient prendre congé du Président de la République, M. Albert Lebrun s'est rendu, samedi, à 17 h., à l'hôtel Matignon.

Il a tenu à remercier spécialement M. Flandin de l'effort exceptionnel qu'il a fait, pour soutenir devant la Chambre, les projets du Gouvernement.

Mardi, Conseils de Cabinet et des ministres

Les ministres se réuniront en Conseil de Cabinet mardi matin, à l'Elysée.

Le Conseil de Cabinet sera suivi d'un Conseil des ministres.

La présentation du Gouvernement devant les Chambres

Mardi après la lecture de la déclaration ministérielle, qui sera courte, le Président du Conseil demandera à la Chambre, de voter sur l'ensemble du projet de loi attribuant les pleins pouvoirs au Gouvernement et dont l'article unique a déjà été discuté jeudi dernier.

M. Malvy, interrogé sur la façon dont le Parlement sera appelé à se prononcer sur le projet de pleins pouvoirs, a déclaré qu'à son sens la procédure de discussion immédiate pourrait être demandée le jour même du dépôt du projet sur le bureau de la Chambre, c'est-à-dire mardi.

Le règlement, en effet, permet d'engager le débat sur un texte une heure après son dépôt, lorsque l'urgence est demandée par le Gouvernement, ce qui sera le cas.

M. Malvy a assuré que la Commission des finances ne fera aucune difficulté pour rapporter le texte gouvernemental si, comme M. Bouisson l'a annoncé,

Le président de la Commission estime, comme le président du Conseil, que la question de confiance sera mardi, seule en cause et que dans ces conditions, le débat pourra être fort limité. La décision en commission pourrait être ainsi acquise pendant la suspension de séance et sera vraisemblablement favorable.

Un rapport verbal sera alors présenté à la Chambre par le rapporteur général, dans l'heure qui suivra la lecture de la déclaration ministérielle et le débat pourrait se borner à quelques explications de vote.

Cette procédure rend inutile la discussion rituelle d'interpellation sur la politique générale du Cabinet, le vote des pleins pouvoirs impliquant nécessairement la confiance.

Des députés de tous les partis se déclarent prêts à accorder cette confiance à M. Bouisson, même si le président du Conseil ne donne sur l'application de son programme que les explications qui figureront dans la déclaration, d'autres préféreront s'abstenir.

L'élection d'un nouveau président de la Chambre

L'élection d'un nouveau président de la Chambre pourrait avoir lieu jeudi. Les compétitions se trouvant limitées entre deux vice-présidents, MM. Yvon Delbos et Henry Paté.

Il est possible qu'à cette occasion, une demande soit présentée tendant à rétablir pour l'élection du président, le scrutin public à la tribune qui a été appliquée pendant peu de temps, il y a une dizaine d'années.

(Lire la suite page 3.)

M. BOUISSON (*à gauche*) EN CONVERSATION AVEC MM. HERRIOT (*à droite*), PIÉTRI, PERNOT ET CATHALA. (Mond. Photo-Presse).

M. LAVAL RÉPONDRA MARDI PROCHAIN AUX OBJECTIONS DE L'ALLEMAGNE AU PACTE FRANCO-SOVIÉTIQUE

Paris, 1er juin. — M. Roland Koester, ambassadeur du Reich à Paris, s'est rendu au quai d'Orsay, où il a remis une note de son Gouvernement présentant un certain nombre d'objections au pacte franco-soviétique.

Le document allemand émettrait l'opinion que cet accord est contraire au pacte de Locarno avec le pacte russo-tchécoslovaque qui l'a suivi. Cet instrument diplomatique serait également peu conforme aux dispositions du covenant de la S.D.N. Aussi ces deux pactes ne pourraient-ils, de l'avis des dirigeants de Berlin, être pris en considération dans la proposition faite par le Gouvernement allemand d'admettre des accords bilatéraux dans le système multilatéral de non-agression qu'il préconise, notamment en ce qui concerne le pacte oriental.

Cette communication du Reich que le récent discours en treize points de M. Hitler laissait prévoir, a été accueilli sans surprise à Paris.

On fait observer, dès maintenant, que contrairement à l'argumentation du Gouvernement de Berlin, l'accord franco-soviétique ne saurait avoir aucune incidence sur le pacte de Locarno.

En effet, le texte signé à Moscou par M. Pierre Laval et Litvinov diffère assez peu de celui du pacte polono-français signé justement à Locarno et dont les dispositions n'ont jamais fait l'objet d'une pareille critique.

Les conséquences de l'accord avec l'U.R.S.S. sont même moins rigoureuses que celles du pacte avec la Pologne, puisque celui-ci, dans le cas prévu à l'article 15 du covenant, comporte une intervention automatique des cosignataires en raison du traité d'arbitrage existant entre les gouvernements de Varsovie et de Berlin qui, dans le cas envisagé, se trouverait violé. Or, aucun texte de cette nature n'a été signé par le gouvernement soviétique qui, jusqu'ici, s'est refusé à conclure des traités d'arbitrage avec quelque puissance que ce soit.

Au surplus, l'accord franco-russe étant entièrement fondé sur le mécanisme de Genève et le protocole qui l'accompagne en précisant exactement la portée et laissant la primeur de décisions éventuelles au Conseil de la S.D.N., il est impossible de prétendre qu'il heurte les dispositions du covenant.

Enfin, on n'a pas été sans remarquer que la position actuelle du Gouvernement allemand est sensiblement en retrait des propositions faites par lui-même lors de la conférence de Stresa.

Dès mardi prochain, vraisemblablement, le ministre des Affaires étrangères fera parvenir, à Berlin, la réponse du Gouvernement français aux objections du Reich.

En effet, la politique française, fondée sur la réalisation du pacte d'assistance mutuelle, est parfaitement claire et ne vise, sans être dirigée contre aucune puissance, qu'à une organisation solide de la paix en Europe.

Le protocole qui accompagne le pacte franco-soviétique, a nettement situé dans son cadre, cet instrument diplomatique. C'est ainsi que le paragraphe 2 de ce texte répond directement à la principale objection du memorandum allemand, selon laquelle l'accord du 2 mai serait en contradiction avec le pacte de Locarno. Cet alinéa spécifie qu'il est entendu « que les dispositions du traité franco-soviétique ne pourront pas recevoir une application qui, étant incompatible avec des obligations conventionnelles assumées par une partie contractante, exposerait celle-ci à des sanctions de caractère international ».

Une telle disposition vise de toute évidence le pacte de Locarno qui fait une obligation à l'Angleterre et à l'Italie, Etats garants de la frontière du Rhin, de se ranger indifféremment aux côtés de la France, de l'Allemagne ou de la Belgique, au cas où une de ces trois puissances également signataires, serait attaquée par une autre d'entre elles.

Du point de vue politique, aussi bien que du point de vue juridique que soulève plus particulièrement le memorandum allemand, la réponse française ne présentera donc aucune difficulté.

MADEMOISELLE DANUBE

(Ph. Manuel Frères.)

Mlle MARIE NAGY

gracieuse jeune fille bongroise, va participer au tournoi mondial de beauté,

Sur le Circuit franco-belge, cent vingt routiers vont se disputer la victoire

(Ph. du J. de Rx.)

LE POINÇONNAGE DES MACHINES DANS LA COUR D'HONNEUR DU « JOURNAL DE ROUBAIX »

Dans quelques heures, à midi, le traditionnel coup de pistolet des départs va libérer l'impatient peloton des routiers qui disputent le Circuit Franco-Belge du « Journal de Roubaix », douzième du nom. Et, devant la grande foule, s'engagera la grande bataille à laquelle nous sommes accoutumés d'assister chaque année.

Nous sommes maintenant assurés du succès sportif et populaire de l'épreuve puisque cent vingt routiers briguent l'honneur d'inscrire leur nom au palmarès de la grande course régionale.

Il nous reste à chercher, parmi ces 120 noms, quels sont ceux qui sont susceptibles de ceindre les lauriers du vainqueur.

La tâche n'est pas facile, car nous nous trouvons en présence de la majorité des « fines pédales » franco-belges et ce n'est pas un homme, mais vingt qui peuvent, avec juste raison, prétendre à la première place.

Nous avons, d'abord, toute la pléiade des as du Vélo-Club Tourquennois : Vanoverberghe, Walhens, Rémy Decroix, Vanhée, Pynckett, Declercq, G. Beckaert, Vandenberghe, Denys, Cnockaert, Vandaele, Hernaert, etc.

Puis, les troupes de l'Olympique Lillois dont les individualités les plus marquantes sont : R. Deportère, Flament, Barbe, Blin, Vandendriessche, Vandepitte, Meyssen, Lebrun, etc.

Viennent ensuite nombre de coureurs tout à fait capables de faire tourner la bataille à leur profit ; nous inscrirons en tête, Albert Vaissier, puis, Mernhout, Lapère, Demey, les deux indépendants belges, Dumont et Descamps, Legrand, Duponchelle, Sanctorum, Mestdaght, etc.

Cette sélection n'est nullement, empressons-nous de le dire, définitive. Nous savons, au contraire fort bien, que nous avons oublié maints routiers de valeur, nombre de jeunes dont la classe et le courage sont certains et qui nous feront peut-être bien regretter de les avoir omis... mais il faut nécessairement se limiter.

* *

La tâche est d'ailleurs, suffisamment ardue de tenter un nouveau choix parmi tous les craks déjà cités.

Essayons pourtant.

Ce début de saison nous a montré que certains d'entre eux étaient déjà en grande forme. Un Vanoverberghe, qui ne cesse de se signaler, qui enlève le circuit du Nord et quatre ou cinq places d'honneur, un Pynckett, vainqueur de Paris-Valenciennes, un Walhens, un Vanhée sont de ceux-là. Noël Declercq qui gagna jeudi dernier le Circuit de la Somme, mérite, lui aussi, d'être rangé parmi les favoris, ainsi que Barbe, récent vainqueur du Tour de Belgique des juniors ; Raymond Deportère qui a fait de très belles courses ; Vandepitte et Blin.

Cela nous donne encore dix candidats et la liste est encore bien longue.

Décidons-nous, puisqu'il faut choisir... Et pronostiquons comme vainqueur, le triomphateur de l'an dernier, Cyrille Vanoverberghe.

*

Nous avons vu le jeune espoir belge dans le Circuit du Nord, dans le Grand Prix Excelsior, dans le Grand Prix de la Ville. Il y fut [illegible] Dunkerque, fête le Circuit de la Somme, handicapé par trois crevaisons, il [illegible] grande forme et, sans accident, [illegible] croyons digne de rééditer son succès de 1934.

* *

Et maintenant, en selle Messieurs !... Grâce aux efforts de notre commission sportive et de son dévoué animateur, M. Arthur Van Waterloo, grâce à tous nos amis qui nous ont apporté leur concours, nous pouvons être assurés que la bataille va se dérouler avec le maximum de régularité et d'intensité.

Allons la vivre sur les routes franco-belges.

(*Voir la suite en Vie Sportive*).

« Normandie » arrivera lundi vers midi à New-York

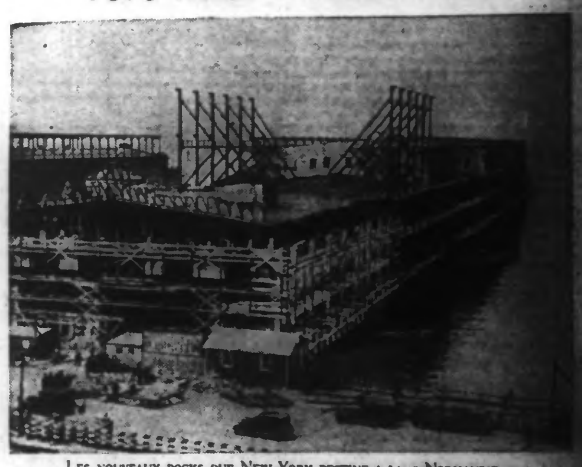

LES NOUVEAUX DOCKS QUE NEW-YORK DESTINE A LA « NORMANDIE »

On voit ici le nouveau quai d'embarquement, que quatre cents ouvriers se hâtent de terminer pour l'arrivée du nouveau paquebot français « Normandie ». Le quai est long de 363 mètres et large de 120. (Ph. N.Y.T.)

A bord de « Normandie », 1er juin. — Après avoir ralenti sa marche pendant quelques heures, le paquebot a repris, samedi matin, à 11 heures, la vitesse normale.

Il maintient toujours une vitesse supérieure à 28 nœuds et il a, au cours des dernières 24 heures, couvert 718 milles.

Sa vitesse moyenne obtenue jusqu'à midi, samedi, est de 29 nœuds 74. Il reste maintenant au paquebot 1.502 milles à parcourir jusqu'à New-York, où il compte arriver le 3 juin à midi. s'il tient une moyenne de 30 nœuds et à 13 h., avec une moyenne de 29 nœuds.

« Normandie » est évidemment plus vite que les autres paquebots, puisque le record actuel est détenu par le paquebot « Rex » avec la moyenne de 28 nœuds 92.

Mais, il ne faut pas oublier que l'attribution du « ruban bleu » ne porte pas sur la moyenne horaire, mais sur le nombre d'heures nécessaires pour couvrir le trajet de Bishop Rock (phare d'Ambrose), à New-York.

Le « Bremen », qui en est l'actuel détenteur, a pris la route d'été, tandis que « Normandie », contraint d'emprunter la route d'hiver, en raison des dangers d'icebergs, couvre un chemin de [illegible] milles plus long.

Allant plus vite, il risque donc de battre le record, mais de ne pas décrocher le « ruban bleu ».

En raison du temps favorable et des renseignements des patrouilleurs des glaces, le commandant Pugnet a demandé à Washington l'autorisation de lâcher la route d'hiver pour abréger le trajet. Le temps se maintient favorable et le soleil est apparu samedi matin.

M. de Ribbentrop reçoit pleins pouvoirs pour traiter à Londres

Berlin, 1er juin. — Le chancelier Hitler a nommé son délégué pour les questions de désarmement, M. Joachim de Ribbentrop, ambassadeur extraordinaire, muni de pleins pouvoirs et chargé de missions spéciales.